

L'expérience économique et sociale américaine

Autor(en): **Hoffner, Claire**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **27 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'expérience économique et sociale américaine.

Par *Claire Hoffner*.

Quelque opinion que l'on ait sur ce qui se passe, à l'heure actuelle, aux États-Unis, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que la transformation économique et sociale qui s'y opère représente un des événements fondamentaux de notre époque, sinon le plus important. Le monde entier suit avec une attention passionnée cette conversion d'un pays, jusqu'ici si profondément individualiste, à un régime d'interventionisme, d'organisation et de coordination librement accepté, et la naissance, aux côtés du gouvernement politique, d'une administration économique, dont les rouages variés correspondent à la complexité des problèmes de l'heure.

Cet intérêt, du reste, n'est pas celui d'un spectateur désintéressé. Le monde est aux prises, depuis des années, avec une crise dont, malgré toutes les explications à la fois savantes et contradictoires qui lui sont données, il ne voit pas très clairement ni les éléments, ni l'issue. Comment, dans ces conditions, pourrait-il se désintéresser de ce qui se passe dans ce vaste laboratoire de transformations, d'adaptations, de synchronisation des rouages économiques et sociaux que sont devenus les États-Unis, sous la conduite du président Roosevelt, et dont le but immédiat tend à remédier aux souffrances de la crise, et le but lointain, à en prévenir le retour.

En deux ans, l'œuvre accomplie est déjà si considérable, comporte des ramifications si nombreuses, présente des aspects si variés, qu'il est bien difficile d'en dégager une vue d'ensemble un peu exacte et complète.

Le principal facteur de l'évolution, certains diraient de la révolution, qui s'opère là-bas, c'est évidemment la crise, mais c'est aussi le mouvement des idées, la nature du tempérament américain et l'état de l'information disponible, d'une ampleur et d'une précision extraordinaires, qui permettait le diagnostic et suggérait les voies du rétablissement.

On raconte que peu après l'adoption par le Congrès de la Loi nationale de redressement industriel, quelqu'un disait au président Roosevelt : « Monsieur le président, si la Loi nationale de redressement industriel est un succès, vous serez aussi le prochain président ». A quoi le chef de l'Exécutif répondit : « Et si elle échoue, je pourrais être le dernier président... » Certes, ce n'est là qu'une boutade, et je n'en garantis pas l'authenticité, mais elle traduit assez bien l'état d'esprit prédominant. Au moment de l'installation du président Roosevelt, la situation était telle, en effet, qu'on pou-

vait s'attendre aux bouleversements politiques les plus violents. En trois ans, le pays était passé d'un état de prospérité sans pareil à un état de prostration également sans précédent. Dans l'industrie, de 1929 au mois de mars 1933, l'indice de la production globale était descendu de 127 à 60; celui de la production de la fonte, de 127 également, à 16,8; celui de la production automobile, de 145 à 27. L'indice du volume global des salaires payés dans les manufactures était passé de 100 à 33. On comptait près de 14 millions de chômeurs. Une misère indicible régnait dans les centres industriels. Dans l'agriculture, la situation était non moins tragique. L'indice des prix des produits agricoles était passé de 138 en 1929, à 50 en mars 1933. Une telle diminution de revenu ne permettait plus aux fermiers de s'acquitter des obligations contractées par eux au temps de la prospérité, ni de payer leurs impôts et des milliers d'entre eux se voyaient chasser de leurs exploitations. Le mécontentement grandissait dans les campagnes comme dans les villes. Par ailleurs, l'état des finances publiques empirait de jour en jour, et les Etats et les municipalités devenaient de moins en moins capables de secourir les nécessiteux. Le système bancaire semblait s'effondrer, des centaines de banques faisaient faillite et le public perdait toute confiance à la fois dans la capacité et dans l'honnêteté des banquiers.

Les esprits étaient mal préparés à accepter un tel état de choses. Ainsi que le rappelait récemment un grand industriel américain, Mr. Filene: « Nous semblions posséder toutes choses nécessaires au progrès. Nous disposions de plus d'énergie qu'à aucun autre moment. Nous avions d'amples ressources. Nous avions en abondance, en fait, presque toutes les choses dont les Américains ont besoin. Nous avions des machines et des spécialistes de l'organisation scientifique, et un nombre illimité de travailleurs compétents, capables de produire encore plus d'abondance. Nos entrepôts regorgeaient de denrées alimentaires. Nous avions suffisamment de vêtements pour chaque homme, femme et enfant du pays, ou du moins il semblait en être ainsi. En tout cas, nos experts prétendaient qu'il existait des excédents et qu'il y avait surproduction de toutes choses. En face de cela, la crise semblait absurde à chacun de nous. Le moment logique de jeûner, pour un peuple, est lorsque la nourriture manque, non lorsqu'il y en a plus qu'à un autre moment antérieur. »

Le président Roosevelt prenant le pouvoir dans une atmosphère de panique devait agir vite et vigoureusement. Il le fit! Au début, presque chaque jour, des mesures d'une extrême importance furent prises. Elles affectaient tous les aspects de la vie économique et sociale des Etats-Unis. On s'étonna d'une telle rapidité, on parla d'improvisation, de contradictions, etc. En réalité, ainsi que le déclarait le président Roosevelt lui-même: « Toutes les propositions formulées, et toutes les mesures législatives promulguées n'étaient pas une simple collection de projets élaborés au hasard, mais

représentaient, au contraire, les éléments constitutifs ordonnés d'un ensemble cohérent et logique...» Elles étaient basées sur l'observation des faits. Le président Roosevelt disposait, en effet, pour le guider dans son action, de rapports comme ceux de la Commission d'enquête sur les récentes tendances sociales, commission nommée par le président Hoover, composée de plus de cinq cents enquêteurs, qui, pendant trois ans, avaient étudié tous les aspects de la vie américaine, avec comme objectif : « de mettre en lumière, au moyen de recherches, les faits essentiels à l'origine des changements sociaux qui se sont produits depuis le début du siècle actuel, dans l'espoir d'indiquer les problèmes sociaux qui ont surgi ou qui pourront surgir à l'avenir ». « En fait, le désir de la Commission, déclarait le professeur Mitchell, avait été d'examiner les problèmes sociaux qui se posent et qui se poseront dans l'avenir, avec l'idée que les constatations des enquêteurs pourront être utilisées, par l'ensemble du peuple américain, dans la réalisation d'un degré plus élevé de coordination, au cours de la prochaine phase de développement de la nation. »

L'enquête a clarifié les problèmes. Elle a mis en pleine lumière une série de facteurs de déséquilibre. Elle a montré, par exemple, l'avance extraordinaire survenue dans la production, et en même temps, l'insuffisance du pouvoir d'achat disponible pour l'absorber. Elle a montré le développement de la concentration industrielle et de l'organisation patronale, en face de l'affaiblissement des organisations ouvrières libres et de la position des travailleurs en général. Elle a montré comment l'accélération des rythmes de changement dans l'industrie et la mécanisation affectaient l'emploi et augmentaient l'insécurité de la vie ouvrière. Elle a signalé les méfaits d'une concurrence industrielle exagérée, de la capacité excessive de production de certaines branches d'industrie, du gaspillage des matières premières et des ressources naturelles. Elle a dressé les bases d'une politique nouvelle. Elle a indiqué les voies pouvant conduire à l'amélioration, et a recommandé l'adoption d'une série de mesures tendant, les unes, à apporter un soulagement immédiat : réduction de la durée du travail, élévation du pouvoir d'achat des masses, développement des assurances sociales, — les autres, à constituer les premiers éléments d'une politique de redressement permanent. Enfin, elle a dégagé l'orientation à donner à l'effort à entreprendre. « Le problème, écrivaient les auteurs du rapport, c'est de préserver l'égalité en face de l'inégalité économique, ou la liberté en face de groupements sociaux et économiques puissants, qui pressent l'individu de toutes parts, ou la démocratie contre les démagogues d'un côté et les ploutocrates de l'autre. »

Ce souci de maintenir un état d'équilibre entre les forces diverses de la nation, de laisser libre cours à l'initiative privée, et cependant de la contrôler dans la mesure où elle porte préjudice aux intérêts de la majorité des citoyens ou à leur liberté,

— ce double objectif de liberté et de sécurité, — c'est ce qui distingue essentiellement le *new deal* américain des plans de redressement de pays comme l'Italie, l'Allemagne et la Russie.

Comme l'a déclaré Donald Richberg, chef de l'Administration nationale du redressement, « Ecrite dans chaque section de la Loi est la claire intention du Congrès des Etats-Unis de ne pas acheter la sécurité au prix de la liberté ». Certes, le président Roosevelt dispose de pouvoirs extraordinaires, mais ces pouvoirs, il les a reçus du Congrès représentant le peuple des Etats-Unis, qui peut à tout moment les lui retirer. Toutes les mesures prises ont été approuvées par le Congrès. Plusieurs mesures proposées par lui n'ont pas été approuvées par le Congrès. Toute la législation adoptée demeure dans le cadre de la constitution américaine, et n'impose d'autre restriction à la liberté des hommes que celle de les empêcher de nuire à celle de leurs semblables. « Peut-être, dit encore Donald Richberg, les masses démocratiques qui suivent leur président le long des voies nouvelles du *new deal* manquent-elles de cette apparente unité et puissance des masses enrégimentées qui marchent et contre-marchent dans les capitales européennes, mais nous savons qu'elles avancent à la bonne vieille manière américaine, que les cœurs battent à l'unisson si les pieds ne sont pas toujours en mesure, et qu'elles n'ont pas abandonné l'ancien combat pour la liberté, mais qu'elles recherchent encore, et qu'un jour elles obtiendront, pour elles-mêmes, et par elles-mêmes, une sécurité et une liberté plus grandes de réaliser leurs rêves et leurs aspirations individuelles qu'il n'en a jamais existé. »

L'action pratique du gouvernement Roosevelt va donc s'étendre à ces régions de l'économie industrielle où la démocratie n'a pas, jusqu'ici, exercé son contrôle. Elle va s'appliquer à résoudre la série des déséquilibres qui, sous le régime du laisser-faire intégral ont pris de telles proportions qu'ils menacent la sécurité et la vie de l'Etat. Son but essentiel tend à substituer, à l'alternance des périodes d'augmentation des prix, d'inflation des valeurs du capital, de surproduction et de surdéveloppement de la capacité productive, — et des périodes de chute des prix, d'augmentation du chômage, de déflation des valeurs du capital et de destruction des gains sociaux et économiques, un régime d'activité industrielle soutenue et régulière. Pour cela, elle s'efforce de rétablir les échanges entre les diverses parties de la machine économique, notamment en relevant le niveau général des salaires, en relevant les revenus des fermiers, en assurant au capital et aux entreprises une rémunération adéquate, en tentant de relever le pouvoir d'achat général à un niveau qui corresponde à la valeur des marchandises susceptibles d'être placées sur les marchés. Dans cet effort, elle recherche sans cesse le point d'équilibre qui, une fois atteint, permettra d'éviter à l'avenir, tout au moins dans une large mesure, les fluctuations de l'activité économique. C'est là le but général, — et lointain hélas! — de l'effort entrepris. Les

dirigeants du *new deal* eux-mêmes pensent que sa réalisation demandera l'effort le plus soutenu d'au moins une génération. Mais à côté des mesures visant au redressement permanent, toute une série de dispositions ont tendu à remédier aux maux les plus urgents. A la multitude des problèmes, il a été répondu par la multitude des moyens destinés à les résoudre, et lorsque le Congrès se sépara, le 16 juin 1933, on a pu dire qu'il avait mis sur pied un programme d'une ampleur et d'une importance sans égales jusqu'alors.

Il n'est pas toujours facile de distinguer, dans l'ensemble des moyens employés, ceux qui tendent au redressement immédiat, et ceux qui tendent à l'établissement d'un équilibre durable. Mais il est clair que l'on peut inclure dans les premiers une série de mesures, nouvelles pour les Etats-Unis, et très importantes, certes, mais qui ne présentent pas, pour les autres pays industriels, un caractère de nouveauté, et correspondent à peu près à celles qu'ils ont été amenés à prendre eux-mêmes, à certains moments, pour parer à des difficultés analogues. Ce qui, évidemment, les différencie, c'est leur ampleur... Dans cet immense pays, tout a des proportions gigantesques, et les situations, les problèmes, les crises que nous connaissons s'y retrouvent à une échelle démesurée. Cela devrait, semble-t-il, en faciliter la vision même aux plus myopes de nos observateurs.

Le problème du chômage.

Parmi les problèmes qui réclamaient une solution d'urgence, il y avait d'abord celui du *chômage*. Indépendamment du programme général de redressement de l'activité économique, dont les effets allaient se faire attendre quelque temps, il importait de faire immédiatement quelque chose pour augmenter les occasions d'emploi et soulager les misères les plus pressantes. L'Administration nationale des travaux publics, créée par la Loi nationale du redressement industriel, reçut la mission de mettre en chantier un programme de travaux publics (construction et aménagement de grand'routes et d'édifices publics, conservation et développement des ressources naturelles, construction d'habitations, destruction des taudis, constructions navales et autres travaux publics), dont le montant n'atteignait pas moins de 3 milliards 300 millions de dollars. D'autre part, l'administration de l'Assistance fédérale exceptionnelle, créée par une autre loi du 12 mai 1933, se vit attribuer un crédit initial de 500 millions de dollars, complété, en février 1934, par un nouveau crédit de 950 millions de dollars. La moitié de ces sommes devait être dépensée en subventions aux administrations d'assistance d'Etat, l'autre demeurait à la disposition de l'administrateur de l'Assistance fédérale exceptionnelle, Mr. Hopkins et faisait de lui l'un des «débourseurs» les plus importants du pays. En novembre 1933,

enfin, fut créée l'Administration des travaux civils, avec mission de donner, avant le 15 décembre suivant, un travail normal, rétribué à un taux normal, à plus de 4 millions de personnes. En fait, l'effectif employé aux travaux civils, qui était de 855,000 à la fin de novembre 1933, dépassa 4 millions de personnes au 18 janvier suivant, pour diminuer ensuite jusqu'à la liquidation de cette administration à la fin de mars 1934.

Quel a été le nombre total de personnes secourues par ces mesures? Il n'existe pas d'évaluation précise. Mais on estime qu'au début de 1934, environ 4,850,000 personnes étaient employées à des travaux publics. D'autre part, à la même époque, 2,486,000 familles et 455,000 personnes sans charge de famille recevaient des secours directs prélevés sur les fonds d'assistance publique. Ainsi, si l'on admet que les travailleurs employés aux travaux publics subvenaient aux besoins d'une famille, on peut dire que c'est près du quart de la population des Etats-Unis qui bénéficiait, à cette époque, soit d'une indemnité prélevée sur les fonds publics, soit d'un emploi fourni par les travaux d'assistance exceptionnelle.

Finance et monnaie.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire — je me contenterai d'en évoquer quelques-unes — les importantes mesures financières et monétaires, qui, elles aussi, rentrent dans le programme d'urgence. Au vent de panique qui soufflait sur le pays, le président Roosevelt opposa, dès le jour qui suivit son installation à la présidence, deux mesures importantes. D'une part, il interdit la thésaurisation et l'exportation des stocks métalliques, — d'autre part, il décréta la fermeture des banques, jusqu'à ce que les conditions de leur réouverture aient pu être déterminées par le secrétaire au Trésor. En même temps, il convoqua le Congrès en session spéciale et lui soumit un projet de loi l'autorisant à procéder immédiatement à l'ouverture des banques demeurées saines, et au fur et à mesure que les circonstances le permettraient, à la réouverture des autres. Par la suite, une série de nouvelles mesures furent prises dont certaines pourraient, à juste titre, être englobées parmi les mesures de redressement permanent, et qui, accentuant le contrôle de l'Etat dans les domaines visés, portaient sur la réforme du système bancaire, la réorganisation du marché des valeurs, la réglementation du volume du crédit bancaire, la protection de l'épargne, l'aide aux débiteurs: agriculteurs, petits propriétaires d'habitation, entreprises commerciales, etc.

Dans le domaine monétaire, le président Roosevelt, qui se trouvait en face d'un niveau des prix extrêmement bas, d'une position désavantageuse du change et d'un fort mouvement en faveur de l'inflation, obtint, en mai 1933, par une section de la Loi de rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture, la possibilité de procéder à une «inflation contrôlée». La Loi l'autorisait

à accroître de 3 milliards les crédits fédéraux, à émettre pour trois milliards de dollars de bons du trésor, à réduire de 50% le contenu or du dollar et à émettre de la monnaie d'argent. Le 5 juin suivant, une résolution abolit, dans les contrats publics et privés, la clause de paiement en or. La loi du 30 juin 1934, ainsi qu'un amendement de la Loi de rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture, donnèrent au président le droit de se rendre acquéreur de tout l'or se trouvant aux Etats-Unis, de fixer le contenu or du dollar à pas plus de 60% de ce qu'il était auparavant, et d'utiliser le profit résultant de cette opération, évalué à 2800 millions de dollars, à la création d'un fonds de stabilisation. Enfin, par proclamation du 31 janvier 1934, le président Roosevelt fixa le contenu or du dollar à 59,06% de ce qu'il avait été jusque là.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le programme d'urgence du gouvernement Roosevelt. Quelles qu'aient été son importance et son utilité, il s'apparente plus ou moins à l'effort entrepris dans les autres pays, et pour cette raison ne présente pas pour nous le caractère d'originalité, de nouveauté, d'intérêt puissant, des mesures visant au redressement et à la régularisation de l'activité économique.

Ce programme de redressement permanent englobe, à côté de certaines mesures financières dont il a déjà été parlé, l'organisation et la coordination de l'activité dans l'industrie, dans l'agriculture et dans les transports. Les deux instruments essentiels en sont, d'une part, la Loi nationale de redressement industriel, d'autre part, la Loi de rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture.

La Loi de redressement industriel — selon les paroles du président Roosevelt «la plus importante et plus grosse de conséquences que le Congrès des Etats-Unis ait jamais votée» — contient, dans son article premier, la déclaration de programme que voici:

«Une crise nationale, génératrice de chômage intense et de désorganisation de l'industrie, qui pèse sur le commerce intérieur et extérieur, affecte la prospérité nationale et sape le niveau de vie du peuple américain, est déclarée exister. La politique du Congrès consistera à abattre les obstacles qui s'opposent à la liberté du commerce intérieur et extérieur et tendent à en réduire le volume; assurer le bien-être général en encourageant l'organisation de l'industrie en vue d'une coopération entre les groupes d'industries; établir et maintenir l'unité d'action des travailleurs et des entreprises sous des sanctions et un contrôle gouvernementaux adéquats; abolir les pratiques de concurrence déloyale; favoriser l'utilisation la plus complète possible de la capacité de production actuelle des industries; éviter des restrictions fâcheuses de production (sauf dans les cas de nécessité temporaire); aug-

menter la consommation des produits industriels et agricoles en augmentant le pouvoir d'achat; réduire le chômage; améliorer les conditions de travail; et en général relever l'industrie et conserver les ressources naturelles ».

Si l'on considère les termes de cette déclaration, on constate: 1° que le but primordial de la loi est l'expansion économique; 2° que les moyens qu'elle envisage pour le réaliser sont: a) le relèvement des conditions du travail et du pouvoir d'achat des masses; b) l'organisation des différentes branches d'industries comme telles et la suppression de la concurrence déloyale; c) enfin l'organisation, d'une part, des employeurs, — d'autre part, des travailleurs, sous le contrôle du gouvernement représentant l'intérêt public.

Comme mécanisme de réalisation, la Loi nationale de redressement prévoit l'établissement, pour les différentes industries, de codes de concurrence loyale. Le contenu de ces codes, sorte de pactes industriels, n'était pas prescrit à l'avance par la loi. Il appartenait à chaque industrie de formuler elle-même l'ensemble de règles sous lesquelles elle entendait opérer désormais, *sauf*, et c'est là une exception d'une importance extrême, en ce qui concerne les conditions du travail. Car, à cet égard, la section 7a) de la loi assurait aux travailleurs la liberté d'organisation syndicale et de négociations collectives et stipule, en outre, que « les employeurs appliqueront la durée maximum de travail, les taux minima de salaires et les autres conditions d'emploi approuvés ou prescrits par le président ».

Cette clause rendait possible le relèvement général des conditions d'existence des masses souhaité par le président Roosevelt. Elle mettait, en même temps, les employeurs désireux de suivre la politique présidentielle à l'abri de la concurrence des industriels demeurés fidèles aux bas salaires et aux longues heures de travail. « Si tous les employeurs, déclarait le président Roosevelt, dans chaque secteur de concurrence, acceptent de payer à leurs travailleurs les mêmes salaires — des salaires raisonnables — et établissent la même durée du travail — une durée du travail raisonnable — alors des salaires plus élevés et une durée du travail plus courte ne feront tort à aucun employeur. De plus, une telle action vaut mieux pour l'employeur que le chômage et les bas salaires, car elle suscite de nouveaux acheteurs pour ses produits. Telle est la simple idée qui est au cœur de la Loi du redressement industriel national. »

Ces clauses relatives au travail de la Loi nationale de redressement industriel — cela vous intéressera peut-être — représentent la réalisation d'un programme élaboré à Genève il y a plus d'un siècle! Ce n'est pas moi qui ai trouvé cela. Dans un rapport récent, la division du Planning de l'administration nationale du redressement, après avoir résumé les objectifs de ces clauses,

souligne avec emphase, que l'Administration du redressement industriel « met simplement en pratique les principes économiques exposés par un fameux économiste suisse, il y a plus de cent ans ». Cet économiste — Sismonde de Sismondi — impressionné par les déplacements de la main-d'œuvre dûs à l'introduction du machinisme, dans son ouvrage intitulé: «Nouveaux principes d'économie politique», publié en 1819, réclamait l'abolition du travail des enfants — une mesure qui n'était pas prévue dans la Loi de redressement industriel mais qui a été en fait réalisée par les codes — la réduction de la durée du travail, l'établissement de taux de salaires minima et l'encouragement des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement. Ces recommandations de Sismonde de Sismondi, souligne la Division du Planning de la N. R. A. « constituent la *magna charta* des dispositions concernant le travail des codes de l'Administration nationale du redressement industriel ». Vous voyez qu'il ne faut jamais désespérer des idées: celles de Sismondi reçoivent à plus de cent ans de distance un sort merveilleux, qu'il n'aurait sans doute pas osé rêver pour elles.

L'établissement des codes.

La procédure d'établissement des codes est intéressante et d'une grande souplesse. L'association ou le groupe professionnel véritablement représentatif de l'industrie élabore son propre code, puis le soumet à l'Administration nationale du redressement industriel. Celle-ci le fait examiner par ses différents conseils: l'un s'assure que le texte soumis correspond aux objectifs de la loi, — un autre, qu'il répond à la situation économique et aux besoins de l'industrie en question, — un autre l'examine du point de vue de la protection des intérêts des travailleurs, c'est-à-dire s'assure que les salaires sont aussi élevés et la durée du travail aussi réduite que le permet la situation de l'industrie; — enfin, un dernier organe veille à la protection des intérêts des consommateurs et s'assure, notamment, de la répercussion des mesures proposées sur les prix. Des conférences préliminaires s'engagent ensuite entre l'administration et l'industrie, puis une audience publique officielle est tenue, au cours de laquelle toutes les personnes intéressées, à quelque titre que ce soit à l'opération du code, et notamment les travailleurs, ont le droit de se faire entendre. L'audience est suivie de nouvelles négociations, et finalement le code, amendé, est soumis à l'approbation de l'administrateur du redressement industriel national, ou s'il affecte une industrie occupant plus de 50,000 personnes, au président lui-même, — après quoi, il a désormais pour l'industrie et pour un délai limité, force de loi.

Avec les codes, le mécanisme de coopération, indispensable à la réalisation des buts visés, est créé. Ils rendent possible une collaboration plus étroite des industriels en vue de fins communes,

empêchée jusque là par la législation contre les trusts, — une collaboration entre les employeurs, d'une part, et les travailleurs, de l'autre, en vue de l'harmonisation des intérêts, — et enfin, la collaboration entre ces éléments et le gouvernement lui-même, chargé de veiller à l'intérêt général. Grâce à ce nouveau mécanisme de coopération, les réajustements souples et continus aux nécessités économiques du moment sont rendus plus faciles.

Le problème, dans l'agriculture, était tout différent de celui de l'industrie. Alors que l'équilibre économique demandait, dans l'industrie l'accroissement de la production, le relèvement des salaires, et le maintien des prix dans la limite compatible avec l'augmentation des coûts de production, — dans l'agriculture, il s'agissait, au contraire, de réduire une production excessive et d'augmenter les prix, en demandant certains sacrifices à la population des villes. Durant la guerre mondiale, pour faire face à la demande de l'Europe, la production agricole du pays avait subi, en effet, un développement hors de proportion avec ses débouchés normaux. Après la guerre, sous l'influence de la réduction de la demande européenne, de la réapparition de la Russie sur le marché d'exportations, de l'établissement de nouvelles régions de culture en Australie, en Argentine, aux Indes, etc., les prix des produits agricoles étaient tombés à un niveau catastrophique: en mars 1933, la diminution des prix des produits agricoles atteignait, par rapport à 1919, 76%, et par rapport à 1929, 63%. Une telle diminution de revenus ne permettait plus aux agriculteurs d'acheter les articles industriels dont ils avaient besoin, et l'industrie américaine perdait, de ce fait, son principal débouché. Une action d'ensemble, dans l'agriculture, était, d'autre part, plus difficile que dans l'industrie, car l'application de tout programme général dépendait de la décision individuelle de millions de fermiers disséminés dans tout le pays. Elle a été rendue possible par la Loi de rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture. L'essentiel du programme de la loi est exposé dans son article 2. Il est ainsi conçu:

« Le Congrès déclare poursuivre les buts ci-après:

1. Etablissement et maintien d'un équilibre déterminé entre la production et la consommation des produits agricoles, ainsi que de conditions d'écoulement de ces produits susceptibles de ramener les prix payés aux agriculteurs à un niveau assurant aux produits agricoles — en ce qui concerne les articles qu'achètent les agriculteurs — un pouvoir d'échange équivalent à celui que possédaient lesdits produits pendant la «période de base». Pour tous les produits agricoles, à l'exception du tabac, la période de base sera celle comprise entre août 1909 et juillet 1914. La période de base, pour le tabac, sera celle qui va d'août 1919 à juillet 1929. »

Les moyens de réalisation prévus par la loi sont la restriction de la production et la rationalisation de la distribution des pro-

duits agricoles. Le programme va porter sur sept produits déclarés «fondamentaux»: le coton, le blé, le maïs, les porcs, le tabac, le riz, le lait et ses dérivés; plus tard seront ajoutés: le seigle, le lin, l'orge, les sorghos à grain, le bétail et les arachides. Aux agriculteurs qui s'engagent par contrat à réduire leur production dans la proportion fixée par le gouvernement: 25% en 1934—1935 pour l'élevage des porcs; 20% pour la surface ensemencée de maïs; 15% pour les emblavures de blé; 40%, en 1934, pour les plantations de coton, etc. — le gouvernement offre des primes à titre de dédommagement. Par ailleurs, le secrétaire à l'agriculture reçoit le pouvoir de louer certaines terres et de les retirer de la culture. Le paiement des primes et loyers afférents à ces opérations est assuré, à côté d'un crédit de cent millions de dollars, sur le produit de taxes, dites taxes de transformation, perçues sur le premier consommateur industriel des produits agricoles, ce qui a pour effet de faire participer la population urbaine au relèvement du revenu des fermiers. Des facilités, sous formes d'avances sur marchandises, sont offertes, par ailleurs aux producteurs qui participent au programme gouvernemental de restriction de la production.

En ce qui concerne la distribution des produits agricoles, la Loi de rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture prévoit des accords de vente entre producteurs, transformateurs et commerçants en produits agricoles, et leur but est, non seulement d'accroître la rémunération des producteurs, mais encore l'efficacité des opérations, de manière à ce que l'augmentation des prix à subir par les consommateurs puisse être réduite au minimum.

L'effort de coordination du gouvernement Roosevelt s'est exercé aussi dans le domaine des transports. Une législation spéciale, la Loi d'urgence de 1933 sur les transports par chemins de fer a créé un coordinateur fédéral des transports et lui a accordé des pouvoirs étendus, en vue de mettre fin à la concurrence excessive qui régnait entre les diverses compagnies de chemins de fer, de prévenir les gaspillages de toutes natures et de procéder au redressement financier. La loi prévoit en outre l'étude des moyens susceptibles d'améliorer les transports sous toutes leurs formes.

Au cours de ces derniers mois, le président Roosevelt a établi un nouveau programme de «sécurité économique individuelle». Ce programme englobe, à côté de mesures qui tendent à faciliter aux citoyens américains la propriété de leur habitation, un large système d'assurances sociales: pensions-vieillesse, assurance-chômage, assistance-maternité, développement de la santé publique et du bien-être de l'enfance, etc. Le Congrès, dans la session qui se tient actuellement à Washington, est en train de l'étudier. Il aura, en outre, à décider de l'adoption de nouvelles mesures visant à augmenter l'emploi, ainsi que du sort d'administrations comme celles du redressement industriel national ou du rétablis-

sement de l'équilibre dans l'agriculture, — et à établir un programme de législation permanent concernant les grandes industries et l'utilisation des ressources naturelles.

Me voici arrivée au terme de cet exposé, très sommaire, des principales mesures prises par le président Roosevelt en vue de rétablir l'activité économique et d'atteindre à un certain degré d'équilibre: équilibre économique, par la coordination de la production et de la consommation, la réglementation de la concurrence, l'ajustement des prix et des diverses catégories de revenus. Equilibre social, par la protection et la représentation, dans les cadres de l'organisation nouvelle, de toutes les forces intéressées.

Quels ont été les premiers effets de ce vaste programme? Il y a quelques mois, Donald Richberg a soumis au président Roosevelt un rapport d'ensemble sur les résultats obtenus à ce moment dans les différents secteurs du plan de redressement. Du côté de l'industrie, il indique une diminution de plus de 4 millions d'unités dans le nombre des chômeurs, dont 2,320,000 attribuables essentiellement à la réduction de la durée du travail imposée par les codes de concurrence loyale; — une réduction de 6 heures en moyenne dans la durée hebdomadaire du travail, réduite, en juin 1934, à 37 heures; — une augmentation moyenne des taux de salaires horaires de 26%; — augmentation de 37% dans le volume global hebdomadaire des salaires payés dans les manufactures. «Lorsqu'on compare cette augmentation de 37,5%, écrit Donald Richberg, avec une hausse du coût de la vie, au cours de la même période de 9,6%, il reste, malgré l'augmentation du coût de la vie, une augmentation nette de 25% du pouvoir d'achat global des travailleurs des manufactures». Ces améliorations, réalisées au profit des travailleurs, ne semblent pas l'avoir été au détriment des entreprises. Les profits marquent, en effet, pour différentes séries citées, des augmentations moyennes de 200 à 600%. Le nombre des faillites a été inférieur de 40% à celui de la période correspondante de 1929. L'indice de la production s'est élevé d'un minimum de 47,5 en mars 1933 à un maximum de 85 en juillet 1933, et après être tombé à 59 en novembre, est remonté à 72,1 en mai 1934, moment à partir duquel une légère régression s'est produite. Des résultats particulièrement brillants ont été obtenus dans des industries comme celles du pétrole, de l'automobile et de la houille.

Dans l'agriculture, sous la double action du plan de l'administration et de la sécheresse exceptionnelle de l'été dernier, les stocks excédentaires ont été considérablement réduits. L'indice des prix de 7 produits agricoles de base, qui était, en mars 1933, à 51% du niveau moyen de la période 1910—1914 est passé, en août 1934, à 116%, compte tenu des primes et redevances versées par l'administration, soit à 95% de leur parité d'échange avec les produits industriels de la période d'avant-guerre. De 1933 à 1934, on évalue à 19% l'augmentation du revenu global des

entreprises agricoles. Et le rapport conclut que le pays « est sorti de la pire dépression qu'il ait jamais traversée, et qu'il avance régulièrement dans la direction d'une reprise économique définie, et en même temps, vers la construction de nouvelles défenses contre le retour des maux économiques dont il a souffert ».

Les chiffres donnés par Donald Richberg dans son rapport sont fort encourageants. On ne pouvait guère s'attendre, en si peu de temps, à des résultats meilleurs. Mais il ne faudrait pas qu'ils vous laissent une impression trop optimiste de la situation. Les problèmes soulevés par l'application d'un programme si formidable sont extrêmement nombreux. Les critiques et polémiques faites, tant dans les milieux ouvriers que dans les milieux patronaux — plus intenses, tout de même, dans les milieux patronaux — et qui portent sur les aspects les plus divers du programme de redressement permettent de s'en rendre compte. Malgré les progrès réalisés, le problème du chômage est toujours à l'état aigu; celui des relations industrielles continue de présenter bien des aspérités. Les moyens de prévenir les pratiques de monopole et l'oppression des petites entreprises sous les codes restent à trouver, de même que, d'une manière générale, celui d'un contrôle gouvernemental adéquat. « Nous n'espérons pas arriver à des solutions finales et satisfaisantes, déclare le chef de l'Administration du redressement industriel, en quelques semaines, ou en quelques mois. Nous ne demandons qu'une compréhension sympathique de ce que nous reconnaissons et n'éludons aucun de ces problèmes. En vérité, nous avons devant nous le travail d'une génération à deviser le mécanisme industriel et politique qui coordonnera et intégrera les activités industrielles du pays, de manière à servir au maximum le bien-être de la nation, tout en préservant, en même temps, la liberté et la sécurité du citoyen individuel. »

Ainsi, l'expérience continue. Malgré les conditions particulières des Etats-Unis, malgré que le programme établi corresponde aux nécessités et aux aspirations américaines, la similitude de certaines de ces nécessités et de ces aspirations avec celles de nos propres pays, fait qu'elle présente un intérêt immense pour le monde, qui, dans le désarroi actuel, peut espérer y trouver des indications, aussi bien en ce qui concerne la solution des questions de principe, que des modalités d'application. En Europe, un petit pays, en proie à de graves difficultés, la Belgique, semble devoir être le premier à l'avoir compris.